

AFFAIRE N°45 - Projet de création d'une porcherie (installation classée)
au Brûlé "Bras Mahot", présenté par M. CLAIN Herbert.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément à l'article 8 du décret N°77 1133 du 21 septembre 1977, Monsieur le Préfet de la Réunion m'a demandé par lettre en date du 19 juin dernier de lui faire connaître l'avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une porcherie au Brûlé "Bras Mahot", présenté par M. CLAIN Herbert.

J'ajoute qu'une enquête publique est ouverte du 17 juillet au 16 août 1978 inclus et que pendant cette période les pièces du dossier et un registre d'enquête sont déposés à la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis sur cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE, à condition que l'implantation de la porcherie n'ait pas d'incidence fâcheuse sur les sources situées à proximité, cette réserve ayant été formulée par la Commission des Finances et des Travaux Publics.

VII
St Denis, le 12 septembre 1978
pour le Préfet et par délégué
le Directeur de l'Administration Générale
et de la Réglementation
G. BÉDIER.